

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie
M22- 0014054

☒ **Maladie** ☐ **Dentaire** ☐ **Optique** ☐ **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2623 Société : RAM
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : EL AJJANI ARISS / 171924
Date de naissance : 05/01/1957
Adresse : 42 AVENUE IBN KHATIB APT. 2 V/N FES
Tél. : 0665 106703 Total des frais engagés : 266,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 21 JUIN 2023
Nom et prénom du malade : EL AJJANI YASMINE Age : 13 ans
Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☒ Enfant
Nature de la maladie : Mycose auriculaire
Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
ACCUEIL

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : FES Le : 21/06/2023
Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Docteur SQALLI Abderrahim

Spécialiste des Maladies de l'Enfant et du Nourrisson
de la Naissance à 15 ans

Réanimation Néonatale

Diplômé de la faculté de Médecine de
Reims - France

Ancien Attaché à l'hôpital Américain de Reims



الدكتور صقلي عبد الرحيم

اختصاصي في أمراض الطفل والرضيع
من الولادة إلى 15 سنة

إنعاش المولود الحديث
خريج كلية الطب برامس فرنسا

ملحق سابقا بالمستشفى الأمريكي برامس

Me: 2623

Fès, le 21 JUIN 2023 في فاس

EL AJJANI

JASMINE

Lot:

Per: 36,20

PPV:

- 1) Ertus 2500g 3620 1 ca'c le soir po 10j
- 2) My. cosher 2 applications po 10j
- 3) Locatop 3000 1 application le soir po 10j

LOT: 23E003
PER: 01 2026
LOCATOP 0,1%
CREME T80G
P.P.V: 30DH00
6 118000 012061

SOCIÉTÉ PHARMACIE ANITA
Dr. AGHA KAGHAT
Hay Saada Lot. Annour
Av. Ibn Al atir Rte Ain Chkef
Tel: 05 35 60 80 07

Dr. SQALLI Abderrahim
Spécialiste en Pédiatrie
Rd. Abdelali Bencheikroun Imm. Belghazi
T: 05 35 65 29 06 GSM: 06 61 15 51 74

شارع عبد العلي بنشقرون، عمارة بلغازي (أمام مركز البنك الشعبي سابقا)، فاس
Bd. Abdelali Bencheikroun, Imm. Belghazi (Face Banque Populaire Ex. Siège), Fès
E-mail: s_houssini@menara.ma

C. : 05 35 65 29 06
GSM : 06 61 15 51 74